

Accompagner et remédier aux difficultés d'apprentissage grâce aux ateliers de raisonnement logique (ARL)[®] et aux techniques d'aide à l'explicitation

RS2218 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44571
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

LE PATIO · SIRET : 51278441400017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Certification à destination des professionnels formateurs (tous secteurs d'activités), enseignants, encadrants techniques, médiateurs, accompagnateurs, psychologues, travailleurs sociaux, conseillers (emploi, bilan, VAE, orientation) s'adressant à des jeunes en difficulté scolaire, à des adultes faiblement scolarisés, à des personnes en doute sur leurs capacités, en difficulté face à l'insertion ou à l'emploi, à des professionnels en entreprise rencontrant des difficultés à s'adapter aux problèmes de logique propre aux tâches demandées.

Cette certification s'adresse à tout professionnel accompagnant des personnes qui éprouvent des difficultés dans leur parcours de formation ou d'insertion socio-professionnelle. Elle atteste des compétences du professionnel à conduire la personne accompagnée dans l'explicitation de son expérience, de son raisonnement, ou de ses stratégies et de ses actions ; ceci quelles que soient les situations (activités de remédiation cognitive, VAE, orientation, bilan de compétences, alternance, contrat d'apprentissage, recherche d'emploi, etc..).

La présente certification permet au professionnel de construire et valider des compétences à la fois techniques et relationnelles pour aider la personne accompagnée à prendre conscience des savoirs et compétences mises en jeu dans diverses situations. Dans le cadre de la remédiation cognitive, elle amène le professionnel à identifier le plus précisément possible la nature des difficultés éprouvées par l'apprenant, permettant ainsi de lui proposer une pédagogie individualisée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le parcours de certification est découpé en deux niveaux :

Niveau initial (I) : connaître et expérimenter les ARL[®]

et l'entretien d'explicitation

Niveau confirmé (II) : mettre en place un ARL dans un contexte spécifique, l'animer, le faire évoluer. Pratiquer l'explicitation dans différents contextes d'accompagnement.

Le niveau initial (I) est de nouveau subdivisé :

Compétences constituant le niveau initial (IA) - Connaître et expérimenter les ARL

1. Appréhender le champ méthodologique et théorique des ARL[®].
2. Comprendre le fonctionnement intellectuel et socio-affectif des personnes accompagnées.
3. Présenter un atelier.
4. Mettre en place une démarche diagnostique.
5. Développer l'apprentissage en respectant la progression.
6. Faciliter chez la personne la restauration de l'image et de l'estime de soi (sentiment de compétence, sentiment

d'efficacité personnelle).

7. Développer les techniques de guidance permettant aux personnes en difficulté de prendre conscience et d'enrichir leur manière de réfléchir, de raisonner efficacement et de résoudre des problèmes.
8. Identifier les attitudes, rôles et postures du professionnel animateur des ARL® (apprenant, accompagnateur, guidant, facilitateur, médiateur, animateur, observateur).
9. Identifier des situations professionnelles sur lesquelles transférer les acquis de la formation.

Compétences constituant le niveau initial (IB) - Utiliser l'entretien d'explicitation dans la remédiation cognitive et dans l'accompagnement

1. Connaître le sens méthodologique et théorique des techniques d'aide à l'explicitation.
2. Poser un cadre de communication avec la personne accompagnée.
3. Guider avec les techniques et outils de l'explicitation : évocation, types de verbalisation, questionnement, reformulation, ajustement verbal et non verbal.
4. Faire verbaliser l'expérience.
5. Identifier les difficultés psychosociales des apprenants.
6. Prendre en compte les dimensions temporelles présentes dans l'explicitation.

Le niveau confirmé (II) est subdivisé :

Compétences constituant le niveau (IIa) : Mettre en place un ARL® dans un contexte spécifique, l'animer, le faire évoluer

1. Adopter une attitude réflexive et critique sur sa pratique professionnelle.
2. Partager son expérience de mise en place d'ARL® avec d'autres professionnels.
3. Accompagner les acquis en ARL®, en explicitation et leur transfert à d'autres domaines ou contextes professionnels (phase 4 du protocole de déroulement d'un atelier).
4. Guider et faciliter l'auto-bilan chez l'apprenant (phase 5 du protocole de déroulement d'un atelier).
5. Evaluer le niveau cognitif des tâches et des exercices proposés.
6. Ajuster sa pratique des ARL® à son contexte professionnel.
7. Articuler avec d'autres outils et démarches développées au sein de son environnement professionnel.

Compétences constituant le niveau (IIB) - Pratiquer l'explicitation dans différents contextes d'accompagnement

1. Analyser et porter un regard critique sur son expérience ou celle des autres, notamment sur les attitudes du professionnel dans l'accompagnement.
2. Partager son expérience de l'entretien d'explicitation avec d'autres professionnels.
3. Guider l'explicitation à partir du niveau d'énonciation de la personne accompagnée.
4. Accompagner l'énonciation d'un savoir-faire pour permettre à la personne de l'explicitier afin de dégager les compétences mises en œuvre et de prendre conscience des savoirs, savoir-faire et savoir-être présents dans l'action.
5. Permettre à la personne de se définir un objectif, de se mettre en conditions de le réaliser, en évaluant les résultats sur son équilibre.
6. Ajuster sa pratique de l'entretien d'explicitation à son contexte professionnel.
7. Articuler avec d'autres outils et démarches développées au sein de son environnement professionnel.

La totalité des compétences est, au final, évaluée.

Pour chaque niveau, les évaluateurs disposent de grilles fournies par le Patio.

Ces grilles proposent des indicateurs/critères d'évaluation permettant de guider les évaluateurs dans leur relecture des récits ou lors de l'oral. Pour chaque compétence, l'évaluateur cherche, dans les récits d'expérience demandés ou dans la prestation orale finale, la présence des indicateurs.

Chaque compétence sera ainsi évaluée au regard des quatre niveaux ci-après (inspirés des grilles d'observation VAE du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale) :

- Non évaluable (NE) : la compétence n'est pas mise en œuvre, n'apparaît pas dans le récit ou est exposée de manière insuffisante pour qu'elle puisse être évaluée.
- Insuffisant (I) : la compétence est insuffisamment maîtrisée au regard des critères définis
- Appliquée (A) : la compétence est mise en œuvre avec une autonomie suffisante
- Maîtrise (M) : degré élevé de compétences ainsi que capacités d'analyse et d'innovation

Au final le nombre total de « I » et « NE » ne doit pas dépasser 50% du nombre total des critères pour chacune des évaluations.

Sur chaque grille apparaissent, en plus des compétences, quatre rubriques (Posture, Analyse, Communication, Préconisations), lesquelles sont librement complétées par les évaluateurs et font l'objet d'un échange entre eux.

Les compétences acquises, sans contestation de quiconque, à l'issue de la lecture des récits d'expérience, sont validées. Ce qui n'est pas acquis fait l'objet d'une attention particulière lors de la certification de niveau supérieur ou

est immédiatement questionné lors d'un entretien oral avec l'un des évaluateurs.

Les préconisations sont utilisées pour ce nouveau contact avec le candidat afin de lui demander des compléments d'informations et de guider la poursuite de son travail ou de son parcours de certification. Elles peuvent aussi être reprises lors de l'évaluation finale.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir une expérience professionnelle en tant qu'enseignant, formateur, éducateur, psychologue, travailleur social ; plus généralement une expérience d'accompagnement des personnes qui éprouvent des difficultés dans leur parcours de formation ou d'insertion.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cette information a été supprimée en application de l'article 17.1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2218/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	21
Montant total engagé	32 401 €
Coût moyen par dossier	1 543 €
Durée moyenne	53 h
Période	06/2020 – 12/2021
France compétences	100 %
Reste à charge titulaire	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.